



Radio Nouvelle Aquitaine

Siège Social : 57 Rue Neuve D'Argenson, 24100 Bergerac

E-mail : contacts@radiorna.fr

Téléphone : 09 71 53 06 45

Numéro SIREN/SIRET : 84372585400015

BULLETIN D'INSCRIPTION – VIDE-GRENIER

Organisé par Radio Nouvelle Aquitaine

Place Gambetta 24100 Bergerac

le 11 / 05 / 2025

Horaire : de 8h00 à 17h00

INFORMATIONS DU PARTICIPANT

Nom & Prénom :

Adresse complète :

Code Postal & Ville :

Téléphone :

Email (facultatif) :

EMPLACEMENT DEMANDÉ :

Nombre d'emplacements souhaités :

Tarif unique : 3 € / mètre linéaire

Total à régler : €

Le règlement s'effectue par :

Chèque à l'ordre de **Radio Nouvelle Aquitaine**

Espèces

DOCUMENTS À FOURNIR OBLIGATOIREMENT :

Le présent bulletin d'inscription, complété et signé

Une attestation sur l'honneur de ne pas participer à plus de deux vide-greniers dans l'année civile

RÈGLEMENT – ENGAGEMENT DU PARTICIPANT :

- La manifestation est **strictement réservée aux particuliers**.
- **Les professionnels ne sont pas autorisés**.
- La vente est **limitée aux objets personnels et usagés** (aucun produit neuf ni alimentaire autorisé).
- L'installation est possible à partir de **7h00**. Tous les exposants doivent être installés avant **8h00**.
- L'organisateur décline toute responsabilité en cas de **vol, perte ou détérioration**.
- L'inscription ne sera validée qu'après réception **de toutes les pièces demandées**.
- **Encaissement des règlements** possible en fonction des conditions météorologiques.

RÉSERVATION DES EMPLACEMENTS ET CONDITIONS DE PAIEMENT :

Toute réservation d'un emplacement est considérée comme **ferme, définitive et engageante**. Le paiement correspondant devra être effectué **intégralement et à l'avance**, conformément aux modalités indiquées lors de l'inscription.

Aucun remboursement ne sera effectué, quelle que soit la cause de l'annulation ou de l'absence du participant (désistement, empêchement personnel, conditions météorologiques, etc.), **sauf dans les deux cas suivants** :

1. **Annulation de l'événement par l'organisateur** ;
2. **Décès d'un proche parent au premier degré** (conjoint, parent, enfant, frère ou sœur), sur présentation d'un justificatif officiel.

En procédant à la réservation, le participant **reconnait avoir pris connaissance du présent règlement, en accepte l'intégralité des conditions sans réserve** et s'engage à les respecter.

Fait à :

Le :

Signature du participant :

Signature Du Président De L'association :



(Précédée de la mention "Lu et approuvé")